ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/14/questions/OANR5I 140F46516



14ème legislature

Question N° : 46516	De Mme Florence Delaunay (Socialiste, républicain et citoyen - Landes)				Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative			Ministère attributaire > Femmes, ville, jeunesse et sports		
Rubrique >sports		Tête d'analyse >politique du sport		Analyse > sport de haut niveau. convention. bénéficiaires.	
Question publiée au Date de changement Date de renouvellem Question retirée le :	d'attribution : ent : 29/04/20 2	03/04/2014 14			

Texte de la question

Mme Florence Delaunay attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la situation des athlètes de haut niveau qui ne bénéficient pas de convention. Non bénéficiaires d'un contrat de travail à durée déterminée liant une entreprise privée ou publique à un athlète de haut niveau qui perçoit ainsi un salaire et bénéficie d'un détachement, certains sportifs de haut niveaux, médaillés et reconnus, se trouvent ainsi dans des situations de grande précarité. Les carrières de sportifs de haut niveau sont brèves, à risque et ne bénéficient d'aucune sécurité hors convention avec leur fédération. En conséquence, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre en matière de politique sportive afin de soutenir, de manière pérenne les jeunes sportifs, ou de définir les critères d'éligibilité pour les bénéficiaires de conventions.